



L'ÉCLAIR

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1er SEPTEMBRE 1987 — VOL. 6, NO 13

SERVICE DES LOISIRS: PROGRAMMATION AUTOMNE-HIVER: PAGES 3 À 7

ASSAINISSEMENT DES EAUX...

USINES D'ÉPURATION...

LE MAIRE EXPLIQUE...

Depuis plusieurs semaines, on entend beaucoup parler des usines d'épuration de la Communauté urbaine de Québec.

Entrer dans les détails techniques, nous allons essayer de comprendre ce qui se passe.

LE FLEUVE ST-LAURENT

Comme on le sait tous, le fleuve St-Laurent passe à

nos portes et il est pollué. Actuellement, des municipalités de la C.U.Q. puisent leur eau potable dans ce fleuve.

Les eaux du fleuve s'écoulent naturellement dans le sens Montréal vers Rimouski en passant par Québec. Deux fois par jour, la marée inverse l'écoulement naturel du fleuve en "REFOULANT" l'eau jusque'à Trois-Rivières. Donc, devant Québec, il y a un mouvement de va-et-vient des eaux dû à ces marées.

C'EST QUOI LA POLLUTION DU FLEUVE?

Il existe deux types de pollution du St-Laurent, soit:

- la pollution chimique (ou industrielle);
- la pollution fécale due aux égouts domestiques des municipalités.

a) La pollution chimique (ou industrielle)

Les analyses effectuées par les laboratoires du Ministère de l'Environnement du Québec démontrent que la pollution chimique se situe aux alentours des sources polluantes. Donc, cette pollution ne voyage pas avec le courant ou les marées, elle se dépose localement là où elle est déversée. Il existait, en 1984, 57 sources de pollution chimique; plus d'une trentaine sont éliminées aujourd'hui, les autres le seront d'ici 1990.

De plus, ces analyses du Ministère démontrent que cette pollution chimique est presque inexistante dans notre région et se situe en-deçà des normes gouvernementales.

Ce n'est donc pas cette pollution qui rend notre partie du fleuve dangereuse pour la santé de la population de la région de Québec.

b) La pollution fécale (i.e. les égouts domestiques)

Les analyses de l'eau du fleuve ont aussi démontré que:

- à Portneuf, les eaux du fleuve ne sont pas polluées. En effet, la teneur en bactéries coliformes est inférieure à la norme du gouvernement qui est de 200/100 millilitres;
- à l'Île d'Orléans, les eaux du fleuve ne dépassent que légèrement cette fameuse norme de 200;
- par contre devant Québec, cette norme est dépassée considérablement pour atteindre 3 400, soit 17 fois la norme acceptable.

COMBIEN ÇA VA NOUS CÔÛTER?

Le projet consiste à installer deux usines, l'une à l'Est et l'autre à l'Ouest de la C.U.Q. Ces usines recevront les égouts domestiques des 13 villes de la Communauté urbaine.

C'EST QUOI LE PROJET?

Le projet de la C.U.Q. s'inscrit dans ce programme de dépollution. Le coût total du projet de la C.U.Q. est de 318,7 millions.

Nous recevons des subventions du Gouvernement provincial pour 260 millions, ce qui laisse 58,1 millions à être payés à même VOS taxes municipales.

Présentement, nous payons déjà une partie de ces 58,1 millions de sorte qu'en 1991, lorsque les usines seront en opération, nous aurons payé comptant près

de 28 millions. Le reste de la somme, soit quelque 30 millions, représenté par rapport à l'évaluation municipale actuelle environ 0,10/1000 d'évaluation (incluant le coût annuel pour opérer les usines), ce qui totalise approximativement 50\$ par année pour un propriétaire moyen à l'Ancienne-Lorette.

Il va sans dire que c'est en plus de ce que nous payons déjà, soit environ 25\$/année. Donc en terme de coût, purifier le fleuve ne nous égorgera pas en augmentation de taxes.

MAIS ALORS?

Si c'est vrai que le fleuve est pollué... Si c'est vrai que les usines proposées vont éliminer la pollution...

Si c'est vrai que ça va nous coûter entre 50\$ et 75\$ par année seulement...

POURQUOI LE MAIRE DE L'ANCIENNE-LORETTE A-T-IL VOTÉ CONTRE LE PROJET LE 28 JUILLET DERNIER?

Cette question mérite une réponse, en effet.

Précisons d'abord que je n'ai pas voté contre le projet, j'ai voté contre la mise en chantier des usines AVANT que nous ayons pris TOUTES les décisions s'y rapportant. En fait, j'ai refusé de mettre la "charrue devant les boeufs".

A titre d'exemple, trois questions sont restées sans réponse:

a) **Qu'advient-il des S.S.T.?**
Un S.S.T. (Séparateur Statique Tourbillonnaire) est un immense réservoir qui agit un peu comme une lessiveuse automatique lorsqu'elle essore le linge (position "spin"). En opération, ces réservoirs reçoivent des eaux d'égouts et séparent les matières solides (sable, bois, etc.) du liquide; c'est-à-dire l'eau polluée.

Ces S.S.T. sont indispensables puisque trois municipalités — Beauport, Québec et Sainte-Foy — ont des réseaux d'égouts domestiques du type combine, c'est-à-dire que les égouts domestiques et les eaux de pluie passent dans le même tuyau.

À l'Ancienne-Lorette, nous avons des tuyaux SEPARÉS. La conséquence de ces réseaux combinés est que lorsqu'il pleut, ces tuyaux deviennent incapables de contenir tout le "liquide" et pour éviter des retournements dans les sous-sols des maisons, on déverse le trop plein directement au fleuve.

Lorsque les usines seront en opération, ces déversements au fleuve continueront à moins que l'on installe les fameux S.S.T. pour recevoir le trop plein. Il est prévu qu'entre le 15 mai et le 15 septembre de chaque année, il y aura 30 déversements dans le fleuve et qu'il faudra 2 jours à chaque fois pour que cette pollution disparaisse... donc 60 jours par été avec de la "merde" dans le fleuve après avoir dépensé 318,7 millions \$...

Evidemment, on peut penser que les S.S.T. vont être installés... ça coûte 103 millions. QUI VA PAYER? On ne le sait pas. J'aurais aimé avoir cette réponse avant de commencer à construire les usines.



b) **Qu'allons-nous faire avec les boues (i.e. les matières fécales) que nous retirons du fleuve via ces usines?**
Nous ne le savons pas encore. Il existe plusieurs possibilités allant de la co-incinération — coût: 300 000\$ — à la digestion anaérobie — coût: 40 millions. Laquelle...? Qui va payer ça...? **PAS DE RÉPONSE.**

c) **Comment allons-nous facturer chaque ville pour toutes ces dépenses?**

Via la quote-part normale; Via les quantités d'eau usées que nous envoyons à l'usine; **ON NE LE SAIT PAS.**

Eh pourtant, le 28 juillet au matin, la majorité des maires déclarait sur les ondes radiophoniques que c'était là des questions essentielles avant d'adopter un projet final... Quelques heures après, majoritairement, les mêmes élus votaient en faveur du projet... MEME SI LES RÉPONSES N'ÉTAIENT PAS LÀ.

Seules les Villes de l'Ancienne-Lorette, St-Augustin et Beauport s'y sont objectées. À l'Ancienne-Lorette, lorsque le Conseil municipal vote sur un projet, **NOUS SAVONS D'AVANCE D'OU ON PART OU ON VA, DE QUELLE FAÇON ON Y VA ET AUSSI... COMBIEN ÇA VA CÔÛTER. ET POUR TANT, ÇA NE TOTALISE JAMAIS 400 MILLIONS... À VOUS DE CONCLURE...**

Le Maire, ÉMILE LORANGER, ing.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Pour les élections municipales dont la date est fixée au 1er novembre 1987, prenez note qu'il s'agit d'une élection générale de sorte que les six (6) postes de conseillers sont ouverts ainsi que le poste à la mairie. Dès à présent, il y aurait lieu de noter les grandes étapes qui sont à franchir pour parvenir à cette date du 1er novembre 1987:

1. **Du 21 août 1987 au 9 septembre 1987**, période de recensement.
2. **Le 1er octobre 1987**: dépôt officiel de la liste électorale.
3. **Du 1er octobre 1987 au 7 octobre 1987** inclusivement: période pendant laquelle les demandes écrites en révision de la liste électorale peuvent être remises au Président d'élections.
4. **Entre le 8 octobre 1987 et le 16 octobre 1987**: révision de la liste, procédure en vertu de laquelle le Juge de la Cour Municipale se prononce sur les demandes écrites présentées entre le 1er et le 7 octobre 1987 inclusivement.
5. **Le 18 octobre 1987**: les mises en candidature peuvent être reçues jusqu'à 14 heures. Il est cependant possible de présenter sa candidature en

tout temps avant cette date. D'ailleurs, les formules de mise en candidature seront disponibles au bureau du Président d'élections à partir du 9 septembre 1987.

6. **Le 25 octobre 1987**: vote par anticipation. Peuvent voter à cette occasion les officiers d'élections, les personnes handicapées ou toute autre personne qui a des motifs de croire qu'elle sera absente de la Municipalité ou incapable de voter le jour du scrutin, une déclaration prévue à cet effet devant cependant être signée par une telle personne.
7. **Le 1er novembre 1987**: jour du scrutin général. D'ici là, toute personne qui désire obtenir quelque renseignement que ce soit ne doit pas hésiter à communiquer avec le soussigné dont le bureau est situé à l'Hôtel de Ville au numéro 872-9811.

Le Président d'élections, Me Jacques Leblond, o.m.a., greffier

Ville de l'Ancienne-Lorette, 1575, rue Turmel, Ancienne-Lorette — P.Q. — G2E 3J5 — (418) 872-9811

À PROPOS DU BUDGET COUP D'OEIL RÉTROSPECTIF DU MAIRE

Mesdames,
Messieurs,

Le 10 décembre dernier, le Conseil adoptait le budget municipal pour l'année 1987 et comme pour les trois derniers budgets, il n'y a pas eu de hausse surprise pour les "payeurs de taxes" de l'Ancienne-Lorette.

À l'époque, aucune rétrospective n'a été publiée dans Le Loretain. Cependant comme cette période-ci de l'année marque le retour des vacances et que la RENTRÉE signifie généralement RÉVISION ET ÉVALUATION de la matière passée, j'ai cru bon revoir avec vous les CINQ orientations majeures qui ont guidé les principales décisions de votre Conseil municipal.

Pour la population, il va sans dire que la meilleure façon d'évaluer le travail des administrateurs de la municipalité, c'est de comparer les résultats obtenus en fonction des objectifs et orientations fixés au départ. Il s'agit:

1° TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

Le taux de la taxe foncière qui était de 2,40\$ du 100\$ d'évaluation en 1983 a été réduit à 2,27\$ en 1986 et à 2,04\$ pour 1987.

C'est donc dire que depuis tout ce temps, le compte de taxes moyen des contribuables est demeuré inchangé.

2° RATIONNALISATION DES DÉPENSES MUNICIPALES

Malgré le taux d'inflation, pour 1987, les dépenses municipales n'ont augmenté que de 2,7%. Il s'agit de la plus faible augmentation dans toute la ré-

3° RÉDUCTION DE LA DETTE

La dette municipale de QUATORZE MILLIONS en 1983 est DESCENDUE à ONZE MILLIONS en 1986 et se situera près des DIX MILLIONS à la fin de 1987. C'est là une réalisation dont nous ne sommes pas peu fiers.

4° MAINTIEN DE LA QUALITÉ DES SERVICES MUNICIPAUX

Les services municipaux ont non seulement été maintenus, mais dans plusieurs cas, ils ont aussi été AMÉLIORÉS et MÊME AUGMENTÉS. À titre d'exemple:

- les travaux effectués sur la rue Notre-Dame qui donnent un cachet unique à l'entrée principale de notre municipalité;
- le pavage de la rue Turmel, de la rue Marchet et de la rue Napoléon, lesquelles étaient encore sur du concassé;
- l'embellissement floral de nos rues et de nos parcs municipaux qui a conduit la ville de l'Ancienne-Lorette près du sommet des villes de la région dans ce domaine;
- l'ajout de deux infrastructures de loisir sportif qui manquaient depuis plusieurs années:
- a) un terrain de baseball réglemmentaire,
- b) un terrain de soccer réglemmentaire et éclairé, etc...

5° INFORMATION AUX CITOYENS

À chaque mois, la population peut suivre, dans ce journal, l'état de la réglementation en cours ce qui, évidemment, constitue l'essentiel des décisions d'un Conseil municipal.

Occasionnellement, sont publiés aussi des sujets d'intérêt

général et lorsqu'il y a des événements d'importance, nous nous efforçons soit de les expliquer ou tout simplement de vous en faire part.

Notre approche de la population tient aussi compte que lorsqu'un règlement de zonage doit être modifié, les résidents des zones concernées sont avisés D'AVANCE afin de leur permettre de se faire entendre s'ils le désirent.

En conclusion, on peut sans prétention avouer que nous sommes satisfaits de ces réalisations. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire dans notre ville. Que l'on pense seulement au déséquilibre qui existe au niveau des loisirs culturels et sociaux par rapport aux loisirs sportifs. Ce déséquilibre DEVRA être atténué dans l'avenir et cela se fera en concertation avec les gens du milieu.

Il reste aussi des problèmes majeurs à régler en terme de services municipaux tels:

- la pression d'eau dans les quartiers St-Jacques et Des Pins. Les travaux de base ont été réalisés en 1986, d'autres seront faits en 1987 et 1988;
- la rue St-Jacques et le boulevard Wilfrid-Hamel nécessiteront, au cours des prochaines années, des investissements importants.

Je crois avoir fait un tour d'horizon des principales orientations de votre administration. Sans aucun doute que le but premier est toujours de travailler pour la population et IDÉALEMENT en collaboration avec la population. TOUT EN RESPECTANT SA CAPACITÉ DE PAYER.

Le Maire,
ÉMILE LORANGER, ing.

DÂNSE À L'ÂGE D'OR

Le Comité de danse de l'Âge d'Or de l'Ancienne-Lorette reprend ses activités le vendredi 11 septembre à 20h00. Cette année encore, le comité a obtenu la participation de l'orchestre "Les Laurentiens". Pour tout renseignement, composer le 872-2656.

COURS CERCLE DE FERMIERES MICRO-ONDES I

Date: 22 septembre
Heure: 19h30 à 22h30
Durée: 5 semaines
Endroit: Salle des Chevaliers de Colomb
Professeuse: Claudette Gagnon
Coût: 45\$ (membres) 50\$ (non-membres)
Inscription: Salle des Chevaliers de Colomb, le mardi 15 septembre, de 19h00 à 22h30.
Info: 871-1261

LE 7 SEPTEMBRE, JOUR FÉRIÉ

La fête du travail étant fixée au premier lundi du mois de septembre, elle tombe cette année le 7. Ce lundi sera donc jour férié et les bureaux de l'administration municipale seront fermés.

DEUX RÉUNIONS DU CONSEIL

En septembre, le Conseil revient à la coutume des deux réunions par mois, soit le premier et le troisième mardi du mois. Donc cette fois, le 8 et le 22.

JEUX DU QUÉBEC FÉLICITATIONS À NOS JEUNES ATHLÈTES

Félicitations à Louis-Bernard Gagnon, du 1238 de l'Espérance, et à Simon Savoie, du 1670 rue Fabre, qui se sont distingués lors des Jeux du Québec à Val d'Or au début du mois d'août.

Louis-Bernard Gagnon, avec deux autres jeunes, représenterait la région de Québec en VOILE, dans la catégorie "Optimiste" et manœuvrait un "Sabot". On évaluait les performances par équipe (team racing); c'est ainsi que la région de Québec a remporté l'or. Rappelons

que Louis-Bernard avait participé aux jeux d'hiver à St-Jérôme, dans le ski, et avait remporté trois fois l'or et une fois le bronze.

Simon Savoie était à Val d'Or comme cycliste, dans la catégorie "minime" (13 ans). Il s'est rendu en quart de finale, manquant la tête par trois dixèmes de seconde. Dans le criterium, il s'est classé septième sur quarante, ce qui demeure très respectable.

Pour terminer en beauté, nous que Simon Savoie se classe deuxième dans l'ensemble du Québec. Il est rattaché au club de Ste-Foy.

Caisse populaire de la Vallée de l'Or	
1	36
2	35
3	34
4	33
5	32
6	31
7	30
8	29
9	28
10	27
11	26
12	25
13	24
14	23
15	22
16	21
17	20
18	19
19	18
20	17
21	16
22	15
23	14
24	13
25	12
26	11
27	10
28	9
29	8
30	7
31	6
32	5
33	4
34	3
35	2
36	1



Simon Savoie pendant un exercice de réchauffement, à Val d'Or.

ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION EN COURS

NOTE IMPORTANTE:

Il est essentiel de considérer cet article simplement comme un document d'information de sorte que cela ne remplace pas les avis publics qui doivent être donnés pour chaque règlement et qui sont généralement publiés dans le journal "L'Appel" ou, occasionnellement, dans le Journal de Québec.

RÈGLEMENT:

Actuellement, il est possible de faire état du règlement suivant:

Règlement V-907-87

Ce règlement a été adopté lors de la séance spéciale du 21 juillet 1987 et a pour objet de permettre l'expropriation du lot 243-27 du cadastre officiel de la Paroisse de l'Ancienne-Lorette aux fins d'y construire une rue et approprier les sommes nécessaires pour en payer le coût, soit 22 000\$.

Pour toute information additionnelle concernant ce règlement, n'hésitez pas à communiquer avec le Service du Greffe et Contentieux au numéro de téléphone 872-9811.

Le Greffier et Conseiller juridique,
Jacques Leblond, o.m.a., avocat

AVIS DE SÉLECTION DE LOCATAIRES POUR DES LOGEMENTS DE PERSONNES RETRAITÉES

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE L'ANCIENNE-LORETTE

1414, rue St-Paul, Ancienne-Lorette
Le présent avis est pour inviter les personnes retraitées âgées de cinquante-cinq (55) ans et plus, demeurant à l'Ancienne-Lorette depuis au moins un (1) an, intéressées à faire une demande d'admission pour demeurer dans les logements de Place des Pionniers.

Elles doivent faire leur demande de logement avant le 25 septembre 1987. L'Office prévoit que dix (10) logements seront disponibles en 1987-88.

Les couples ou personnes seules intéressées à venir demeurer dans les logements à loyer modique doivent prendre rendez-vous avec le directeur de l'Office, en téléphonant au bureau à 872-3544, pour compléter une formule de demande d'admission et recevoir toutes informations supplémentaires.

Le loyer mensuel de base que doit payer le locataire d'un logement à loyer modique est égal à vingt-cinq pour cent (25%) du revenu du ménage de l'année antérieure à la date d'admission.

À partir des demandes reçues, une liste d'admissibilité sera établie et sera valable jusqu'à l'épuisement des noms.

MARCEL GODIN, directeur